

# MAIRIE DE PAU

## COMPTE RENDU du CTP du Vendredi 06 mai 2011 à 14H00

*Affaire suivie par*  
Michaël PELLERONE/  
Delphine CHANTEREAU

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

#### Représentants de la Collectivité :

##### Titulaires

Madame Martine LIGNIÈRES-CASSOU, Présidente  
Monsieur Jean-Michel CANTON, *a assuré temporairement la présidence en l'absence de Madame la Présidente*  
Madame Anne BERNARD  
Monsieur Olivier DARTIGOLLES  
Monsieur Alain LAVIGNOTTE

##### Suppléants

Monsieur Alain LACRAMPE

#### Représentants du personnel :

##### Titulaires

Monsieur Thierry POEY DOMENGE, *CFDT*  
Madame Marie-Christine LAMARQUE, *CFDT*  
Monsieur Robert POCINO-VENIN, *FO*  
Monsieur Balbino MARTINEZ, *FO*, Secrétaire adjoint  
Madame Marie-Jeanne ROYO, *FO*  
Monsieur Morad TAHRAOUI, *SUD*

##### Suppléants

Madame Christine BASSET, *CFDT*  
Monsieur Jérôme PASSICOS, *FO*  
Monsieur Régis POMMÉ, *SUD*  
Monsieur Octave CIVILETTI, *FO*  
Monsieur Patrick KAPUSTA, *CFDT*  
Monsieur Jean MONGET, *FO*  
Madame Maryse DUROURE, *SUD*

##### Excusés

Madame Alexandra ESCOT, *FO*  
Monsieur Philippe CAZADE, *FO*

#### Assistaient également à la réunion

Madame Marie-Laure ÉTIENNE, Directeure générale des services  
Monsieur Christian VALLET, DGA Pôle Gestion du Domaine Public  
Madame Sonia GEAI, Service Architecture  
Monsieur Laurent MURILLO, Direction Architecture  
Monsieur Marc LAMARQUE, Directeur des Ressources Humaines  
Monsieur Michaël PELLERONE, Responsable service Relations Sociales/DRH  
Monsieur Laurent USIÉTO, Direction Juridique  
Monsieur Patrick KAPUSTA, Chargé de missions astreintes et sécurisation CTM  
Madame Delphine CHANTEREAU, Secrétaire DRH

Monsieur Canton constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h15.

## **RAPPEL ORDRE DU JOUR**

- I - Approbation du compte rendu du CTP du 22 octobre 2010
- II - Renouvellement du contrat d'affermage du Palais Beaumont
- III - Renouvellement du contrat d'affermage du Zénith
- IV - Création d'astreinte « Funiculaire »
- V - Extension du Centre Technique Municipal (CTM)
- VI - Approbation du plan de formation 2011 et du contrat d'objectifs territorialisés avec le CNFPT



## **OUVERTURE SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

**M. Jean-Michel CANTON**, préside temporairement la séance en l'absence de Madame la Présidente et annonce le premier rapport.

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CTP DU 22 OCTOBRE 2010**

#### **Monsieur POEY-DOMENGE CFDT :**

Peu de remarques sur le contenu du dossier, mais des agents de l'EPCC sont en attente de réponses ce qui suscite une certaine inquiétude concernant les congés, les primes et les différents points énumérés.

#### **Monsieur le Président :**

Monsieur LAMARQUE, pouvez-vous nous indiquer où nous en sommes ?

#### **Monsieur Marc LAMARQUE :**

Nous avons mis en place trois groupes de travail avec l'école de Tarbes ainsi que l'école de Pau :

- 1<sup>er</sup> groupe de travail sur l'aménagement du temps de travail,
- 2<sup>ème</sup> groupe de travail sur le régime indemnitaire et les prestations d'action sociale,
- 3<sup>ème</sup> groupe de travail sur la situation des agents contractuels.

A priori en ce qui concerne les deux collectivités du moins pour Pau, l'information nous a parue suffisante.

J'ai également proposé des rendez-vous individuels avec la DRH, quatre à cinq personnes se sont présentées.

#### **Monsieur Robert POCINO-VENIN CGT :**

Une remarque a déjà été faite sur le délai de transmission des procès-verbaux qui reste tardif.

Nous souhaitons qu'après leurs validations, les comptes rendus soient portés à la connaissance de tous les agents. Ces agents élisent des représentants, donc il serait bien que la collectivité fasse connaître la teneur des débats aux salariés.

**Monsieur le Président :**

Votre remarque va être prise en compte.

**Monsieur Marc LAMARQUE :**

Je souhaitais préciser que nous ne diffusons les comptes rendus qu'après approbation. Un nouveau rédacteur viendra renforcer la partie dialogue social à compter du 16 mai et nous espérons entre autre une diffusion plus rapide des documents.

**Monsieur Balbino MARTINEZ FO :**

Il est vrai que les comptes-rendus CTP n'arrivent pas dans les services, je rejoins les propos de Monsieur POCINO-VENIN.

Monsieur CANTON, je vais faire un aparté qui est hors sujet : mais nous avons discuté de l'insertion en intérim. A l'époque, avec Madame la Maire au complexe de la République, nous avons envisagé la possibilité de faire un bilan au bout de six mois pour statuer sur la continuité ou non du dispositif.

**Monsieur le Président :**

Nous venons de discuter à l'instant de ce sujet avec Madame ÉTIENNE et Monsieur LAMARQUE. Il y a un besoin de plus en plus important en personnel dans les locaux mais l'association d'insertion ne peut plus mettre à notre disposition de personnel remplaçant. Nous discutons donc de la possibilité de créer des emplois temporaires pour palier ce manque de remplaçants. L'Agence Paloise de Service (APS) ne peut pas nous fournir de personnel lors d'une demande faite dans l'urgence, et ceci nous préoccupe, mais nous allons étudier la possibilité d'augmenter le nombre d'heures.

**Monsieur Balbino MARTINEZ FO :**

Ce serait peut être, enfin, l'occasion de créer le pool des remplaçants que nous proposons depuis 1 an.

**Monsieur le Président :**

C'est aussi l'occasion de se poser les bonnes questions. Cette solution, est-elle la meilleure ? Je ne sais pas mais nous avons entamé un débat que nous devons construire ensemble. Une difficulté à régler pour l'urgence mais également pour le moyen et le long terme.

Avis formulés :

- Favorables : FO – CFDT – SUD - CGT

Le compte rendu de la séance du CTP du 22 octobre 2010 est adopté.

**Monsieur le Président :** annonce le rapport suivant.

## **II – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'AFFERMAGE DU PALAIS BEAUMONT**

**Monsieur Laurent USIETO :**

Ce dossier a été présenté en séminaire, je vais vous rappeler les grandes lignes pour vous permettre de poser des questions.

Le Palais Beaumont est actuellement géré par l'office de tourisme dans le cadre d'un contrat d'affermage qui expire en janvier 2012, parallèlement, la commune a engagé une réflexion sur la synergie de ses grands équipements notamment sur la foire exposition, le Palais Beaumont voire le Zénith.

Les communes de l'agglomération ont envisagé de transférer leur compétence tourisme à la communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il faut donc trouver une solution transitoire pour exploiter le Palais Beaumont avant la fin de l'année, car ce transfert de compétence va entraîner la dissolution de l'office de tourisme municipal qui ne pourra plus l'exploiter.

La solution est de créer une société publique locale (SPL). C'est une nouvelle forme de société qui a été créée en 2010 et qui a la particularité d'être entièrement détenue par des personnes publiques.

Le capital social est à 100 % public, le Conseil Municipal du 3 mars 2011 et le Conseil Communautaire du 31 mars 2011 ont fixé son capital à 300 000 € :

-200 000€ détenus par la ville,  
-100 000€ par l'agglomération.

L'avantage de cette Société Anonyme soumise au droit privé, est qu'elle peut être créée facilement, rapidement et il est possible de lui attribuer la gestion d'un service public sans mise en concurrence.

C'est une disposition que la loi prévoit, dès lors qu'elle est prévue dans les statuts de la société. La SPL Palais Beaumont a pour objet exclusif la gestion du Palais Beaumont.

Le Conseil Municipal résiliera le 12 mai prochain le contrat d'affermage actuel qui est signé avec l'Office de Tourisme, pour attribuer un nouveau contrat d'affermage à la SPL. Cela entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour une durée de 5 ans (temps de durée de vie de la SPL).

Il s'agit du même contrat signé actuellement avec l'Office de Tourisme dont la seule différence est que toutes les participations versées par la ville dans le cadre de ce contrat ont été actualisées, pour tenir compte de l'évolution des différents indices sur lesquels ces participations sont assises.

En ce qui concerne le personnel de l'Office de Tourisme, il y a 17 salariés de droit privé affectés au Palais Beaumont. Ils seront donc repris par la SPL à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, dans les conditions du code du travail. Ils garderont donc leurs avantages acquis avant que des discussions sociales ne soient engagées au niveau de la SPL afin de statuer sur les modifications possibles de la convention collective.

Avant la décision du Conseil Municipal le 12 mai prochain, la loi impose l'approbation du CTP sur ce dossier.

**Monsieur Morad TAHRAOUI SUD :**

La réflexion sur la séparation de l'Office de Tourisme et du Palais Beaumont est une bonne chose et ceci est cohérent à nos yeux.

L'Office de Tourisme a la mission de promotion, l'animation du réseau professionnel, le développement et la commercialisation au grand public (visites de la ville, réservations hôtelières, etc.)

Le Palais Beaumont est quant à lui un outil dédié à l'évènementiel (tourisme et réunions d'affaires), c'est un autre métier.

Sa mission première est l'exploitation et l'allocation d'espaces avec une rentabilité maximum. Donc sur ce point, nous ne pouvons que vous soutenir effectivement et le plus rapidement possible pour une fusion cohérente de toutes les grandes structures de réunion que sont le Palais Beaumont, le Zénith et le Parc des Expositions, appartenant à la collectivité locale Pau-Porte des Pyrénées. Cela permettra de disposer d'outils agissant de façon cohérente entre eux dans notre bassin de vie.

Ce qui pose problème à notre syndicat c'est la structure en SPL du Palais Beaumont, le principe type des sociétés publiques locales a été fortement critiqué. Certains y voient un moyen pour les administrations d'échapper au code des marchés publics et de donner des emplois « aux amis du pouvoir ».

Pau, en l'occurrence, peut être tentée de créer une SPL et d'y mettre des vices-présidents, adjoints, chefs de service et autres amis politiques heureux de devenir entrepreneurs avec l'argent des contribuables et bien sûr sans être soumis à la concurrence.

En outre, le texte sur les SPL constitue lui-même un véritable appel au délit de favoritisme, à la prise illégale d'intérêts et à l'abus de bien social. La création des sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) puis SPL, fait suite au souhait de l'Union Européenne de voir les SEM mises en concurrence en raison de la présence de capitaux privés. Contrairement aux régies dès lors que celles-ci ne sortent pas de leurs marchés et en ce sens leur légitimité réglementaire semble acquise.

Donc, pourquoi cette phase transitoire évoquée dans le document préparatoire ?

Ce nouveau type de société a été créé de toutes pièces il y a un an par les plus ultras libéraux du gouvernement FILLON et avec l'appui fort de notre cher président SARKOZY. Il s'agit bien d'un type de société où la collectivité locale contrôle tout mais où les statuts et le fonctionnement donnent totalement les mains libres au directoire.

Au niveau gestion du personnel et contractuel : même si ceux-ci sont soumis au droit privé, nous aimerions avoir des garanties sur le redéploiement du personnel.

Au niveau exploitation et commercial : pas d'appel d'offre obligatoire contrairement aux textes régissant le droit public, fonctionnement opaque, contrôle des comptes complètement allégé. Une transparence à nos yeux s'impose et doit être mise en place dans ce domaine. En quelque sorte un outil utilisé par, et pour la collectivité locale publique et ses représentants mais pouvant être géré comme la plus libérale des entreprises avec un directoire qui va faire ce qu'il veut.

Du sur mesure mis en place par SARKOZY et FILLON pour que les collectivités puissent faire ce qu'elles veulent dans certains domaines ou équipements. Ce n'est pas pour notre syndicat notre vision de la vie de la cité.

Dans l'attente d'une fusion des 2 ou 3 grands équipements, pourquoi pas une régie d'exploitation du Palais Beaumont, municipale ou intercommunale ? Et pourquoi pas un contrat d'affermage de 2 ou 3 ans ? Vous parlez de provisoire et vous faites un contrat de 5 ans. Drôle de provisoire !

Ces questions Messieurs les élus demandent des réponses claires concernant votre engagement au niveau social pour le personnel. Engagement que le personnel sera affecté ou transféré intégralement. Et quelles seront les conditions : salaire et fonction conservés ? Et sur la transparence en matière de gestion de ce type de structures ?

Pour notre syndicat nous votons contre la création de la SPL et du contrat d'affermage du Palais Beaumont provisoire de 5 ans. Merci.

**Monsieur le Président :**

Monsieur TAHRAOUI avant de donner la parole à Monsieur Alain LAVIGNOTTE qui est pressenti pour présider cette SPL à titre bénévole, je voudrais comme l'a déjà fait précédemment Laurent USIETO vous rassurer : le transfert des personnels ne s'accompagnera pas de baisse au niveau des conditions de travail et des avantages acquis.

Donc, nous prenons l'engagement et ceci sera inscrit dans le procès-verbal que le transfert se fera dans les meilleures conditions possibles et non pas au désavantage des salariés.

Nous nous y engageons.

**Monsieur Alain LAVIGNOTTE :**

Tout comme Jean-Michel CANTON nous avons été désignés par le Conseil Municipal comme membres du Conseil d'Administration.

Dans ses délibérations le Conseil Municipal a fléchi le président pressenti. Je ne suis donc pas encore président mais c'est la délibération qui a établi cela.

J'ai peut être travaillé un peu plus sur la mise en place de cette SPL que mes collègues, donc je vous le rappelle, les administrateurs ne seront pas rémunérés. Il peut y avoir des jetons de présence mais j'ai personnellement proposé que ceci ne soit pas à l'ordre du jour des prochains Conseils d'Administration.

Aujourd'hui les administrateurs dans les autres instances satellites de la Ville, par exemple la Société d'Exploitation d'Économie Mixte, (SEM) Pau Culture que je préside au Zénith, c'est d'ailleurs en partie pour cela que l'on me demande de présider la SPL du Palais Beaumont, ne sont pas rémunérés. Au Zénith je ne suis pas que président, je suis également PDG, j'ai donc toute la responsabilité sociale de la société.

- Sur la SPL du Palais Beaumont je prendrais peut-être la direction générale dans un premier temps pour la phase de mise en place et ensuite, il y aura un directeur général mandataire social (qui lui sera rémunéré à temps plein). Je préfère que les élus restent sur une position stratégique politique et non pas dans la gestion proprement dite.

- Sur la situation du personnel, il relève aujourd'hui de la convention collective des Offices du Tourisme qui n'est pas la plus adaptée à l'activité. Comme vous l'avez justement dit, un Office de Tourisme et un Palais des Congrès n'ont pas les mêmes activités. Comme c'était la même entité, la convention collective n'était pas toujours adaptée par rapport au temps de travail spécifique d'un Palais des Congrès qui est ouvert à des heures parfois atypiques.

Cette question fera partie d'un cadre social de négociation qui sera à mettre en place. Mais vous connaissez le principe : dans ce cas là, on examine la convention collective la plus adaptée par rapport aux statuts des entreprises et ensuite cela est négocié avec le personnel.

- Sur les dérogations aux marchés publics les SEM et les SPL sont soumises au code des marchés publics spécifiques aux SEM. Il est moins exigeant que pour les collectivités locales en termes de seuil mais au delà d'un certain seuil, on doit appliquer les mêmes règles de marchés publics et les mêmes principes de mise en concurrence que les collectivités locales.

Votre question suivante a été : « Pourquoi pas en régie ? » Comme vous l'avez approuvé et vous trouvez intéressant que la ville et à terme l'agglomération mettent en synergie les différents équipements réceptifs ou événementiels que sont le Zénith, le Palais des Congrès et le Parc des Expositions, qui par ailleurs sera peut-être re-localisé. Les deux choses ne seront pas forcément concomitantes.

Aujourd'hui, ces équipements sont soumis à un certain nombre de contraintes, le Zénith est un label avec un cahier des charges qui interdit une gestion en régie.

A Marseille, le « Dôme » est géré en régie et de ce fait il ne peut pas porter l'appellation Zénith. Pau étant une ville moyenne, pour un Zénith d'importance, nous avons tout intérêt à garder cette appellation. Elle contribue, pour les producteurs étrangers qui, certes, ne passent pas beaucoup chez nous, à une identification précise.

La régie est une impossibilité qui nous est imposée par le centre de la variété et du jazz qui dépend du ministère de la culture et qui délivre le label Zénith avec qui, nous sommes en discussions pour permettre certains assouplissements. L'objectif à terme est que ce soit une seule et même société qui gère l'ensemble des grands équipements.

Cela répond aussi à : « pourquoi 5 ans », la question n'est pas 5 ans car la société ne devrait pas durer 5 ans, c'est simplement pour nous laisser le temps, sans contrainte. C'est aussi pour que la SEM qui gère le Zénith puisse répondre et être celle qui gèrera le Zénith et le Palais des Congrès.

Puis, il y aurait une Délégation de Service Public (DSP) qui gèrerait le parc des Expositions avec une SEM qui évoluera dans son actionnariat avec des partenaires privés comme la C.C.I. (Chambre de Commerce et de l'Industrie) qui gère actuellement le parc des Expositions.

Il faudrait que la C.C.I. accepte d'intégrer la SEM pour ensuite céder le parc des Expositions. On se donne donc du temps, mais on ne sait jamais car nous sommes dans des systèmes de mise en concurrence et on a toujours le risque que le candidat pressenti (celui de la Mairie) ne soit pas retenu. Ceci va être abordé au point suivant.

**Monsieur le Président :**

Merci. Vous voyez donc que la SPL est transitoire pour aller vers une SEM.

**Monsieur Olivier DARTIGOLLES :**

Il faut écouter attentivement ce qu'a avancé Monsieur TAHRAOUI car il y a des dimensions et des éléments sur lesquels il faut être extrêmement vigilant. Ce sont des questions assez complexes.

Je me suis moi-même informé avant de voter cette délibération sur la manière dont avait été avancées les SPL et ce qu'il s'y jouait aujourd'hui, donc pour partie je me retrouve dans des éléments que vous avez indiqués. C'est donc transitoire. Et en effet, la définition même du transitoire est que cela peut changer.

Nous espérons tous que ce qui va se jouer avec le Zénith va permettre la mise en synergie des grands équipements, car c'est véritablement avec une maîtrise publique que l'on peut agir sur le développement local. On en a besoin, on le sent bien.

Je rejoins les propos de mon collègue Monsieur LAVIGNOTTE sur le fait qu'il ne peut pas y avoir de dérogation sur les marchés publics, que les règles existent y compris en SPL.

Il faudra être attentif à la manière dont le basculement des personnels se fait, c'est à dire que ce qui a été annoncé se réalise.

Et sur le fait que nous maintenions du 100 % public, c'est quelque chose sur laquelle nous avons la main mais tout cela ne peut être, en effet, qu'une phase transitoire et l'essentiel de la bataille est devant nous pour véritablement faire en sorte que le Palais Beaumont intègre un dispositif suite au passage par cette phase SPL qui permet véritablement de développer de l'intérêt général et du bien public.

Il a pu arriver par le passé que des entreprises soient constituées sous statut public et qu'il y ait eu des évolutions et des politiques menées ne recouvrant pas toujours l'intérêt général. Bien sur le statut juridique est important mais ce qu'on en fait aussi.

**Madame Marie-Laure ETIENNE :**

Dans le cadre de la mise en place d'une SPL, je vous précise qu'il y a un point important : le contrôle des institutions. Il est donc précisé que sur les institutions, les SPL doivent avoir un contrôle équivalent à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, il s'agit 'une mesure sur laquelle il va falloir être vigilant et qui répond à un certain nombre de vos questions.

**Monsieur Robert POCINO-VENIN CGT :**

Cela a déjà été dit : de bien regarder les conventions et avec les organisations syndicales qui sont présentes au niveau de l'office de tourisme et que les agents soient associés le plus possible dans cette démarche de mutualisation des espaces.

Ce serait peut-être l'occasion que ces équipements qui ont un lien culturel puissent servir à la population défavorisée notamment dans les quartiers. Les jeunes pourraient s'exprimer et exprimer leurs cultures, il serait bien que le Zénith puisse être ouvert à cette partie de la population. Cela donnerait peut être une dimension à la culture sur Pau. Car il est vrai que tout le monde ne peut pas aller au Zénith ou profiter de ces équipements. La jeunesse qui en a le plus besoin pourrait grâce à cela s'émanciper.

**Monsieur Balbino MARTINEZ FO :**

Il est vrai que lors de la réunion préparatoire, nous avons posé des questions sur l'avenir du personnel.

Le personnel municipal entretenait le Palais Beaumont mais la SPL aurait vocation à solliciter des entreprises privées pour faire l'entretien.

Je sais qu'une réponse m'a été apportée mais je souhaiterais qu'elle soit écrite. Les SPL peuvent être un danger même si je ne doute pas de l'intégrité des hommes politiques qui seront à la tête de cette structure.

Mais on a connu « Michel NOIR» qui gérait une structure proche d'une SPL et qui a eu de gros soucis. Mais je ne doute pas de votre sincérité. Je reviens donc sur les propos de Monsieur TAHRAOUI, il peut y avoir des dangers et il faut donc être très vigilant sur ce type de société.

Ce qui suit va être hors sujet mais, il est vrai que l'offre de location de salles sur Pau de petite, moyenne capacité est inexistante.

Ceci n'est pas la faute de la municipalité qui est arrivée et qui a pris ce qu'il y avait, mais louer une salle de plus de 2 fois 40 ou 50 places est impossible. Peut être l'offre de salles sur Pau évoluera. Lors de l'achat par la ville d'une partie du théâtre, il avait été évoqué il y a deux ans de faire de la location de salles de petite taille. Nous ne savons pas si ce projet a évolué ?

**Monsieur le Président :**

Merci de vous inquiéter de notre avenir.

Pour répondre de façon groupée à vos demandes :

- pour l'ouverture de nos outils culturels vers la jeunesse, par exemple, le Zénith a un coût structurel de fonctionnement qui fait que de petites associations qui veulent réaliser des montages et spectacles, ont beaucoup de mal à atteindre le budget qui est demandé et qui malheureusement est contraint. Nous ne pouvons pas, nous collectivité, abonder le budget associations pour couvrir ce genre de frais. Cependant, il y a une réflexion qui est en cours et qui était dans les programmes municipaux des différentes listes aux élections municipales.

Il s'agit de trouver une salle de spectacles intermédiaire entre le Zénith et les petites salles avec une jauge entre 600-800 voir 1000 places. Ce serait un outil beaucoup plus intéressant au service de nos associations culturelles locales.

Cette réflexion avance et, on va peut être profiter du transfert du parc des expositions sur un autre site pour conserver la partie neuve, soit le hall Adour. C'est encore une réflexion mais c'est une réelle piste pour demain pour offrir ainsi un autre écrin culturel à nos associations.



**Monsieur POEY-DOMENGE CFDT :**

D'autant plus que la Maison d'Arrêt ne change pas d'endroit et que l'orchestre de Pau intervient souvent dans ces lieux.

**Monsieur le Président :**

Des élections ont lieu en 2012 et peut-être que la donne pourrait changer. Si on s'y met tous peut-être que la prison migrera dans l'agglomération ou voire un peu plus loin.

Avis formulés :

•Défavorable : SUD

•Favorables : FO – CFDT – CGT

**Monsieur le Président :** annonce le rapport suivant.

**III – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AFFERMAGE DU « ZÉNITH »**

**Monsieur Laurent USIETO :**

Actuellement exploité par la SEM Pau Culture dans le cadre d'un contrat d'affermage qui expire le 31 mars 2012, après qu'il ait été prolongé pour une durée d'un an car des réflexions avaient été engagées avec le centre national de la chanson de variétés et du jazz, qui détient le label Zénith, pour essayer de faire évoluer ledit Label.

Cette réflexion avait été initiée par le CNV sous l'impulsion de certaines communes et notamment de la commune de Pau. On s'aperçoit que c'est un cahier des charges très contraignant pour l'exploitant du Zénith.

C'est toute la problématique de ce contrat puisque le Zénith est une salle de spectacles qui a un coût de fonctionnement très élevé alors que parallèlement le cahier des charges du label Zénith empêche l'exploitant de mettre en œuvre certaines activités et d'y récolter les recettes s'y afférentes.

Ce label Zénith interdit à l'exploitant de faire de la production de spectacles, de vendre des billets sur place et de se rémunérer dessus, il interdit aussi de louer la salle en-dessous d'une certaine jauge et il limite le nombre de spectacles non culturels suivant une certaine période de l'année ce qui crée un hiatus avec le coût de fonctionnement élevé.

Ceci oblige la commune lors de la signature du contrat, à prévoir des mécanismes de compensation pour permettre à l'exploitant d'arriver à l'équilibre.

Le contrat actuel a un système de compensation plus ou moins forfaitaire des jours non occupés, c'est un système qui n'est pas totalement satisfaisant ni motivant pour l'exploitant, puisqu'il sait que si il ne loue pas suffisamment la salle pour arriver à l'équilibre derrière c'est la commune qui compense.

Donc, le nouveau cahier des charges qui va être présenté le 12 mai au Conseil Municipal vise à améliorer cette situation en prenant en compte les différentes contraintes qui pèsent sur le Zénith : notamment celle résultant du cahier des charges du label Zénith ou de la taille moyenne de la ville, c'est un des plus petit Zéniths de France, et il faut également tenir compte des salles concurrentes qui sont à proximité (rayon de 200kms) comme par exemple le Zénith de Toulouse.

Les producteurs qui font des tournées à Toulouse ne souhaitent pas forcément qu'elles passent à Pau. Voilà toutes les contraintes que le cahier des charges a essayé de prendre en compte et de rétablir pour trouver des mécanismes permettant de retrouver un équilibre.

Le cahier des charges vise ainsi à accroître la fréquentation, diversifier l'offre de divertissement mise en œuvre en ouvrant la salle de spectacles au plus grand nombre de spectateurs et d'usagers, en permettant aussi aux associations et artistes locaux de pouvoir accéder à la salle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à cause des tarifs très élevés.

De plus, le label interdit la location en-dessous d'une certaine jauge.

Le cahier des charges va inviter des candidats à faire des propositions pour parvenir à ces objectifs qui vont donc être imposés par la commune.

L'idée est d'abandonner le principe de la compensation des jours non occupés, pour demander aux candidats de faire des propositions de mécanismes de compensations différentes qui soient plus motivantes pour l'exploitant et qui permettent de répondre aux différentes contraintes et aux objectifs poursuivis par la commune.

Les candidats seront également amenés à faire des propositions en matière de grille tarifaire, en prévoyant notamment un tarif spécifique pour la commune qui, dans le cahier des charges, peut se réserver la salle pour ses besoins propres ou pour des manifestations organisées par des tiers qu'elle souhaite soutenir, dans la limite de 20 jours par an.

Les candidats devront également présenter des activités annexes pour essayer de développer les recettes, ils devront proposer des actions chiffrées pour mettre la salle de spectacles au service de la promotion de la commune et plus largement du territoire dans le cadre de structuration de la filière touristique et de la marque Pau Porte des Pyrénées.

Ils devront également faire des propositions d'aménagement des biens affermés, pour améliorer leur exploitation.

L'exploitant versera ensuite une redevance d'occupation qui est actuellement fixée forfaitairement à 120.000 € par an, inscrite dans le cahier des charges.

La redevance proposée par les candidats sera sur 2 bases :

- Une part fixe qui ne pourra pas être inférieure à 100 000 €,
- Une part variable qui devra être assise sur le résultat et le chiffre d'affaires.

Les candidats feront donc des propositions de cette redevance et de la méthode de calcul de cette part variable.

Au niveau du personnel, la SEM Pau Culture travaille actuellement avec cinq salariés à temps plein, qui sont tous en CDI :

- 1 directeur, 1 adjointe de direction, 1 secrétaire, 1 régisseur et 1 électricien.

Comme pour le Palais Beaumont ils seront repris dans les conditions du code du travail.

La SEM d'exploitation fait par ailleurs appel pour chaque spectacle à des CDD pour les missions d'accueil.

#### **Monsieur Balbino MARTINEZ FO :**

Ce dossier ressemble légèrement ou profondément à celui du Jaï-Alaï, au vu des conditions draconiennes que vous imposez dans l'appel d'offres. Il se peut qu'il n'y ait pas beaucoup de monde qui soit volontaire. Vous risquez de faire peur à la personne qui répondra à l'appel d'offres.

Une fois le dossier dans les mains elle risque de s'échapper. Nous nous retrouvons dans la même situation que pour le Jaï-Alaï où les conditions étaient draconiennes et ou du coup, il y avait eu une absence de candidat.

**Monsieur Laurent USIETO :**

Il est vrai que dans le rapport remis nous indiquions une durée de 10 ans, or depuis, la durée est de 7 ans pour le cahier des charges afin d'avoir une mise en concurrence plus rapide, plus fréquente.

**Monsieur Morad TAHRAOUI SUD :**

On ne peut que se féliciter de l'ouverture du Zénith aux associations culturelles et aux citoyens.

Malgré cela certaines zones d'ombre existent dans le document, nous aurions souhaité avoir un peu plus de chiffres et de détails

Est-ce que le barème d'occupation prendra en compte la redevance d'occupation du domaine public ? Comment allez-vous procéder ? Savez-vous à l'avance combien de jours cela va être ouvert ?

Si on a bien compris, l'optimisation de la salle se fera aussi avec les deniers du contribuable, donc si la salle à un problème d'exploitation ou n'est pas assez optimisée, c'est la Mairie qui viendra compenser cette optimisation.

**Monsieur Laurent USIETO :**

Il n'y a pas de chiffres sur le montant de la redevance car il sera proposé par les candidats. Cela fera donc partie de leur offre et des négociations qui seront engagées.

Il n'y aura pas forcément d'interaction non plus avec les participations qui seront versées par la commune dans le cadre de ce contrat ; puisque ce sont deux choses complètement différentes.

Il n'est pas envisageable de diminuer la redevance et en contrepartie de réduire la participation de la commune car le code général de la propriété des personnes publiques impose qu'il y ait une redevance qui soit à la charge de l'exploitant établie sur la valeur locative et sur le résultat de l'activité. C'est pour cela qu'il y aura une partie variable dans la redevance, contrairement à aujourd'hui. La compensation de la ville est nécessaire car sans cela l'établissement n'est pas rentable et elle sera établie suivant les critères prévus par le cahier des charges signé à l'issue des négociations. Par exemple, une prise en charge par la ville du tarif appliqué aux associations, mais ce seront les candidats qui proposeront.

**Madame la Présidente :**

Ce qu'il faudrait dire c'est que les contribuables participent déjà aujourd'hui et que notre objectif est de diminuer cette participation.

**Monsieur Laurent USIETO :**

Tout à fait.

Aujourd'hui en 2010, la ville de Pau dans le cadre du contrat d'affermage, compense les jours non occupés forfaitairement soit 55 jours par an et cela peut aller jusqu'à 280 jours.

La ville a ainsi versé 500 000 € en 2010 de participation, mais ce n'est pas motivant pour l'exploitant.

L'idée du cahier des charges est d'arriver à donner de l'argent aux associations ou à des usagers qui vont pouvoir organiser des spectacles et faire vivre l'équipement.

**Monsieur Robert POCINO-VENIN CGT :**

Cette intervention réitère celle formulée précédemment.

Concernant l'utilisation insuffisante de cette salle, il serait bien que la jeunesse la plus défavorisée et celle qui a des choses à dire puisse utiliser ce complexe.

Techniquement cela est possible, il y a plusieurs façons de moduler cette salle.

**Madame la Présidente :**

Votre réflexion va dans le sens de la nôtre. Notamment dans le cahier des charges où il est prévu d'utiliser le Zénith dans une configuration qui est très très peu utilisée. Elle l'a été pour la première fois lors d'un hommage à un artiste il y a quelques semaines. Et cette configuration permettrait de pouvoir utiliser la salle comme un tremplin pour les jeunes en particulier. Cette hypothèse est inscrite dans le cahier des charges.

**Monsieur Laurent USIETO :**

Le cahier des charges on demandera aux candidats de faire des propositions pour permettre justement aux artistes locaux et associations locales d'accéder à l'équipement. Et c'est dans ce cadre là que la ville pourra compenser.

Le candidat proposera la méthode de compensation. Aussi, la ville se réserve le Zénith 20 jours par an pour ses propres besoins mais le cahier des charges permet à la ville de prendre sur ce quota de 20 jours, pour le réserver à certaines manifestations. Or, le nouveau cahier des charges permettra à la ville de mettre à disposition certains jours de son quota pour l'organisation de manifestations portées par un tiers.

**Madame la Présidente :** propose de passer au vote

Avis formulés :

•Défavorable : SUD

•Favorables : FO – CFDT – CGT

**Monsieur le Président :** annonce le rapport suivant.

**IV -CRÉATION D'UNE ASTREINTE « FUNICULAIRE »**

**Monsieur Patrick KAPUSTA :**

C'est la deuxième fois que nous présentons ce dossier en CTP pour la mise en place d'une astreinte mutualisée Ville et CDA.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal et sécurisé du funiculaire, il est nécessaire de créer une astreinte qui interviendrait sur le site en cas d'arrêt accidentel de l'installation en dehors de la présence du chef d'exploitation ou de son suppléant.

Pour information, Il y a 5 types d'accidents pour lesquels l'arrêt du funiculaire se produit, et le bureau inter-départemental des remontées mécaniques a demandé à ce que les procédures d'urgences soient effectives en cas d'arrêt accidentel. La mise en place de cette astreinte permet un fonctionnement normal du funiculaire, soit deux voitures qui prennent les usagers.

- Les modalités organisationnelles de l'astreinte funiculaire :

L'amplitude horaire de l'astreinte correspond aux heures d'ouverture du funiculaire :

\* de 6 H 00 à 22 H 00 du lundi au samedi

et

\* le dimanche et jours fériés de 13 H 00 à 21 H 00.

La législation en matière de sécurité des transports publics guidés impose une certification des agents dans le cadre des procédures de secours sur des critères validés par le bureau de contrôle de l'état.

Les personnes qualifiées et habilitées sont les 4 conducteurs-machinistes du funiculaire et le chef d'exploitation .

Ces 5 agents certifiés assureraient l'astreinte du funiculaire à tour de rôle.

**Monsieur Balbino MARTINEZ FO :**

Il vrai que l'agent de maîtrise était le seul à assumer ce lourd fardeau, c'est donc un soulagement pour lui. Je suppose que ceci est basé sur le même système d'astreinte que celui de la ville de Pau, les agents auront un téléphone, un véhicule, les heures récupérées ou payées.

**Monsieur le Président :**

Tout à fait.

**Monsieur Balbino MARTINEZ FO :**

Ceci est parfait.

Avis formulés :

- Favorables : FO – CFDT – SUD - CGT

**Monsieur le Président :**

propose à Monsieur Christian VALLET de présenter le dossier sur l'extension du CTM

## **V – EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM)**

**Monsieur Christian VALLET :**

C'est un projet qui a déjà eu plusieurs phases de concertation ou d'informations, elles vous sont rappelées en tête du rapport.

Je propose aux vrais acteurs du dossier Monsieur Laurent MURILLO et Madame Sonia GEAI de vous le présenter.

**Monsieur Laurent MURILLO :**

Nous venons vers vous pour vous présenter ce dossier d'extension du CTM que vous avez dû voir affiché dans les espaces communs du CTM. Nous avons informé les agents de façon régulière en présentant les plans et en mettant à disposition une boîte à idées.

C'est un dossier étudié en groupe de travail, essentiellement avec des agents qui étaient partie prenante dans le bâtiment.

Le but étant de créer un bâtiment sans affectation de bureaux, de manière à ce qu'aucune identification de bureaux ne soit possible et qu'ils restent disponibles pour d'autres services.

Ce sont donc 2 bâtiments, l'un à l'extrémité EST, l'autre OUEST du bâtiment d'administration du CTM bouclé vers le bâtiment arrière. Ceci pour permettre une meilleure circulation des agents.

Il est donc envisagé de créer une quarantaine de bureaux, de supprimer des emplacements de parkings pour aménager de petits jardins avec le service espaces verts.

Ces extensions de bureaux sont accompagnés de locaux, vestiaires, douches.

Le constat fait initialement était que la partie arrière était très isolée de la partie avant et c'est la raison pour laquelle la transformation du bâtiment créera une circulation plus aisée en extérieur.

La partie grisée du plan proposé à la page 35, représente la suppression d'un bureau pour permettre de créer un passage qui à l'heure actuelle oblige à faire le tour.

Un ascenseur sera créé dans la partie centrale du hall qui lui-même sera revu, puisque l'accueil va légèrement évoluer. L'architecte a prévu un certain nombre de dispositifs mobiliers qui permettront de créer un nouvel accueil.

Le service d'urbanisme étant appelé à évoluer et migrer vers le centre ville, il y aura donc un accueil général pour le bâtiment et ses différents services.

Une salle de restauration est également prévue dans la partie EST avec une terrasse extérieure, des arbres seront transplantés de la partie avant du bâtiment dans ce petit jardin. Ce qui permettra un ensemble relativement harmonieux et agréable.

Ces bâtiments sont en ossatures légères métalliques habillées de bois, ceci pour une meilleure gestion des flux d'air et afin de pouvoir mieux le chauffer. L'apport de lumière sera également géré par des stores.

Ce dossier a été travaillé avec Jérôme BENEDIC au niveau hygiène et sécurité du personnel. Aussi, l'ensemble des bureaux a fait l'objet de simulation d'implantation de sorte que les prises de courant soient installées de manière pérenne sans altérer la qualité du poste de travail (exemple : incidence de la lumière solaire sur l'écran).

Le chiffrage initial des travaux était assez bas soit 1.7 millions d'euros ; nous arrivons aujourd'hui à un projet équilibré c'est-à-dire à 2.15 millions d'euros TTC.

**Madame la Présidente :**

Y a t-il des réactions ?

**Madame Marie-Jeanne ROYO FO:**

Moi je suis séduite par votre projet et j'aurais souhaité savoir si vous aviez déjà une idée des services qui viendront intégrer les nouveaux bureaux. J'aurai un candidat potentiel à vous proposer qui est le service de la restauration scolaire.

**Madame la Présidente :**

Je suis désolée Madame ROYO.

**Madame Marie-Jeanne ROYO FO**

Si vous êtes désolée, c'est que ces bureaux ne seront pas pour nous. Pourtant il y a urgence car les agents ont les pieds dans l'eau quand il pleut.

**Madame la Présidente :**

Sur le constat, je partage votre avis mais à ma connaissance le service de restauration scolaire n'est pas concerné.

**Monsieur Laurent MURILLO :**

A ma connaissance non plus.

Les bureaux seront blancs en vue d'une stratégie de redéploiement des services en fonction des services qui seront transférés sur le site Gambetta. Je ne sais donc pas du tout aujourd'hui ce qui est prévu ou non. En fait, nous ne pilotons pas cet aspect du dossier.

**Madame Marie-Laure ETIENNE :**

A mon arrivée, et cela était ma priorité, j'ai pu faire des visites dans votre bâtiment et d'en d'autres.

J'ai prévu une réunion avec le service des bâtiments et Madame Joëlle BORDENAVE, afin de faire un point car il y a effectivement un certain nombre d'incertitudes et de questionnement sur les choses qui ont bougé ou non. Mon arrivée va permettre de refaire un point général, ce qui permettra à chaque service de savoir quel est son avenir immédiat ou à un peu plus long terme.

**Madame Marie-Jeanne ROYO FO :**

La solution que vous envisagez pour la Restauration Scolaire c'est le bâtiment de Marancy ?

**Madame la Présidente :**

Il est préférable de ne pas ouvrir ce débat maintenant mais le relogement du service est ciblé. Nous en parlerons ultérieurement car les choses ne sont pas forcément simples.

**Madame Marie-Laure ETIENNE :**

Ceci sera abordé lors d'un point général. Tout sera inscrit même si cela ne veut pas dire que tout sera résolu.

**Monsieur Morad TAHRAOUI SUD :**

Nous trouvons l'extension très jolie.

Le CTM devait en avoir besoin, mais nous les ateliers sommes basés juste en face et nous demandons depuis 2 ans la rénovation des sanitaires.

Madame la Maire, au vu de l'extension du CTM et surtout du montant, certains salariés auraient été heureux d'avoir simplement un minimum d'hygiène.

**Madame la Présidente :**

Depuis 3 ans, les collectivités se sont engagées sur l'état de notre patrimoine. Le patrimoine communal est dans un état pitoyable.

Nous avons donc depuis 3 ans, engagé 4 chantiers importants sur la ville et sur l'agglomération.

L'un concerne la reconstruction des dépôts Espaces Verts, Propreté Urbaine, l'extension du CTM et la construction de nouveaux dépôts pour la DOD plus le site Gambetta.

Ce sont des dossiers lourds car ils touchent aux conditions de travail et ils engagent les finances de la ville mais surtout car ce sont des conditions humaines extrêmement compliquées. Ces chantiers sont tous lancés même si cela ne c'est pas fait à la vitesse souhaitée.

J'ai mis en place une commission Patrimoine au niveau de la ville, présidée par Alain LAVIGNOTTE, parce que le patrimoine communal de la ville correspond à 500 000 mètres carrés.

Je ne dis pas que le reste n'est pas important, bien au contraire, mais ces dossiers sont longs à mettre en place mais ils seront traités.

**Monsieur Robert POCINO-VENIN CGT :**

Sur le dossier en lui-même, je n'ai rien à dire de particulier.

Même si des projets sont en cours il sera préférable de pouvoir avancer sur le reste car, comme vous le savez, les structures sont insalubres par exemple les dépôts de la Propreté Urbaine ou des Espaces verts.

Je pense que la réorganisation des locaux et des services sont indissociables et qu'effectivement il faudrait faire évoluer les choses.

**Madame La Présidente :**

Oui effectivement cela a même des incidences sur le service au public.

**Monsieur Balbino MARTINEZ FO :**

Je voulais savoir si c'était un bâtiment basse consommation (BBC) ou non ?

**Madame La Présidente :**

Oui il respecte les normes d'économie d'énergie.

**Monsieur Laurent MURILLO :**

Oui tout à fait, c'est l'ambiguïté du site nous allons avoir des bâtiments très bien et d'autres comme le central qui est ce qu'il est.

Mais pour les extensions de bâtiments, effectivement nous sommes dans les normes d'économie d'énergie.

**Monsieur POEY-DOMENGE CFDT :**

Connaissant les locaux je me rends compte que les erreurs qui ont pu être faites lors de la construction de l'ancien bâtiment ne sont pas renouvelées ici.

**Monsieur Christian VALLET :**

Le CTM garde une grande marge de manœuvre dans la nouvelle configuration.

Si on le souhaite on peut accueillir 4/5 postes de travail.

Je tiens à préciser que le mouvement de certains personnels de bureau n'a de sens que si les ateliers se déplacent avec eux.

**Madame La Présidente :**

D'ici 3 ou 4 ans nous serons dans une agglomération élargie (Gave et côteaux, le Luy de Béarn), avec une dimension de proximité qu'il faudra respecter et il faut aussi penser à ne pas tout cantonner dans un même endroit, et donc établir une organisation décentralisée. Car nous aurons une organisation multi-sites.

Avis formulés :

- Favorables : FO – CFDT – SUD - CGT

**Monsieur le Président :** laisse Michaël PELLERONE présenter le rapport suivant.

## **VI – PLAN DE FORMATION 2011 ET CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIALISÉS (COT) AVEC LE CNPT**

**Monsieur Michaël PELLERONE :**

La loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale renforcée par la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, fait obligation aux collectivités territoriales et établissements publics de se doter d'un Plan de formation.



Ce dernier doit être soumis aux membres du CTP. Afin d'étudier chaque demande de formation, d'émettre un avis et de valider le Plan de formation, deux groupes de travail formation sont mis en place depuis 1989 pour la Ville de Pau et 2005 pour la CDA, composés de représentants de la collectivité et de représentants du personnel.

Les Plans de formation ont donc été régulièrement soumis à chaque groupe de travail. Dans le cadre de la mutualisation, un seul groupe de travail assure maintenant l'étude et la validation du Plan de formation, il s'est réuni le 8 avril 2011.

Cette année le Plan de formation 2011 est un recueil des besoins individuels exprimés au travers de l'entretien annuel d'évaluation pour les catégories A et B et des besoins collectifs recensés par les chefs de service auprès des agents de catégorie C.

Le Plan de formation se décline par pôle et par domaine de compétences, suite à la mutualisation de la Ville de Pau et de la CDAPP.

Par ailleurs, il est proposé, dans un **Contrat d'Objectifs Territorialisés (C.O.T)**, de s'engager dans un partenariat triennal, entre les collectivités de la Ville de PAU, de la Communauté d'Agglomération de PAU-Pyrénées, du CCAS et le Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT).

Le C.O.T a pour objet de formaliser les axes d'engagement des collectivités signataires avec le CNFPT dans le domaine de la formation des agents. Il permet aussi un accompagnement des projets de ces collectivités dès lors qu'ils ont un lien avec la formation des agents.

Le COT permettra aussi à nos collectivités de s'engager dans une logique prévisionnelle de formations « intra » sur trois ans.

Ce dispositif incitera l'encadrement à construire de véritables parcours professionnels pour leurs agents en fonction de l'évolution de l'activité de leur service.

De même ce document participera pleinement à la construction de la démarche GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Ce contrat sera signé pour trois ans renouvelables et fera l'objet d'avenants si nécessaire.

En conséquence, il est demandé aux membres du CTP de bien vouloir valider :

- le Plan de formation 2011 ci-joint
- le Contrat d'Objectifs Territorialisés, ci-joint, conclu pour les années 2011 à 2013

**Monsieur Thierry POEY-DOMENGE CFDT :**

La composition du comité pilotage m'a irrité en ce qui concerne « le tirage au sort des agents au sein de chaque pôle ».

Je m'interroge sur la possibilité de choisir plutôt les agents qui forment déjà le groupe de travail de formation. Certes ce sont des gens qui sont envoyés par les organisations syndicales et qui connaissent déjà bien le sujet, il serait peut être envisageable de joindre ces agents au comité de pilotage.

**Monsieur Michaël PELLERONE :**

Au niveau de cette nouvelle proposition, il s'agit simplement au sein de cette instance de pilotage d'associer le personnel en amont à des axes de stratégie et de formation. Le mieux serait peut être de proposer le projet et de permettre à ceux qui le souhaitent de rejoindre le comité de pilotage.

**Monsieur Thierry POEY-DOMENGE CFDT :**

Je réitère ma proposition : que les agents qui font partie du groupe formation soient au comité de pilotage.

**Monsieur le Président :**

Effectivement ceci ne me semble pas évident mais presque. Ils font le travail, donc je pense qu'ils doivent suivre le plan de formation.

**Monsieur Michaël PELLERONE :**

Nous prenons acte votre demande.

**Monsieur Balbino MARTINEZ FO :**

Ce plan de formation est très complet, il est ambitieux.

Il est toujours profitable et motivant pour le personnel de se former. Nous sommes donc sur la bonne voie au niveau de la formation.

**Monsieur Robert POCINO-VENIN CGT :**

Nous sommes intervenus en séminaire et en groupe de travail formation. Il faut permettre aux agents de pouvoir se former le plus possible, cela porte ses fruits. Il faut permettre aux agents de se former notamment avec le dossier sur la lutte contre l'illettrisme. Il y a une majorité de salariés qui ont des difficultés et ces formations les aident à évoluer dans leurs vies professionnelles et personnelles. Sur la question du partenariat avec le CNFPT, cela est très bien.

**Monsieur le Président :**

Monsieur POEY DOMENGE nous allons revenir sur vos propos pour permettre à Madame la Directeure générale des services de vous répondre. Vous vous interrogez sur le tirage au sort et surtout sur les gens qui sont dans le groupe de formation aujourd'hui.

**Madame Marie-Laure ETIENNE :**

La réponse que je peux vous apporter aujourd'hui est que le tirage au sort était établi pour que les comités de pilotage soient ouverts à d'autres personnes.

**Monsieur Thierry POEY-DOMENGE CFDT :**

Nous avons envoyé dans les groupes de travail des gens qui avaient déjà appréhendé ce genre de dossier, ce n'est pas un hasard si ces agents faisaient partie du groupe de travail. Ma réflexion sur la participation des agents n'enlève en rien l'excellent travail effectué par les agents ni le travail de la collectivité en matière de formation.

**Monsieur Michaël PELLERONE :**

Je souhaite juste informer que Madame la Maire/Présidente signera ce COT avec les représentants du CNFPT au niveau national et régional le vendredi 10 juin 2011 à 11h30 au nouveau bâtiment du CNFPT. Il s'agit là d'une première dans le cadre de nos protocoles car ce document est mutualisé Ville, CDA et CCAS.

Avis formulés :

- Favorables : FO – CFDT – SUD - CGT

**Monsieur Robert POCINO-VENIN CGT :**

Je souhaite poser une question diverse, est-ce possible ?

**Monsieur le Président :**

Oui, nous vous écoutons.

**Monsieur Robert POCINO-VENIN CGT :**

Je souhaite aborder le dossier qui est à l'ordre du jour du CTP CDA du vendredi 13 mai 2011 sur la mise en œuvre de l'entretien professionnel et de la validation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle.

Notre organisation syndicale a essayé de contacter Madame ETIENNE pour s'entretenir sur ce sujet. Pour la CGT, nous sommes totalement défavorables à cette mesure, nous l'avons refusée au conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale au niveau national. Nous nous battons contre cette mesure qui nous paraît être une brèche de plus dans le statut de la Fonction Publique Territoriale, même si la notation n'est pas parfaite.

Nous avons eu les documents, nous les avons regardés, cette question amenée par le gouvernement nous paraît très préoccupante.

Après concertation, nous constatons que nous sommes opposés à la mise en place de ce dispositif pour toutes les raisons évoquées.

Nous sommes attachés au statut de la fonction publique, pas seulement pour les agents, mais aussi pour ce que cela représente pour nos administrés, et pour les gens qui en ont le plus besoin.

Il faut faire attention au devenir du service public.

**Monsieur Balbino MARTINEZ FO :**

Il y a un souci sur l'absentéisme des élus lors des CTP, CAP surtout quand les réunions ont lieu le vendredi après-midi. Les horaires tardifs, les domiciles éloignés, les horaires de travail sont des contraintes qui sont nuisibles à la présence des personnes devant assister à ces réunions.

Il est dommage que les élus de l'administration ne participent pas à ces échanges, que mes collègues ne puissent être présents suite aux aléas cités auparavant.

**Monsieur le Président :**

Vous savez que les CAP, CTP sont fixés en fonction de l'agenda de Madame la Maire/Présidente et nous sommes dépendants de cela. C'est elle qui pilote.

Nous lui ferons cependant remonter l'information.

**Monsieur Balbino MARTINEZ FO :**

Oui il serait bien de lui faire passer cette information, car tôt ou tard nous aurons un souci car le quorum ne sera pas atteint et il faudra rechercher de nouvelles dates. Ceci sera une perte de temps pour tous. Par principe, je souhaiterais que tous les élus participent aux séances.

**Monsieur le Président :**

Merci pour votre collaboration, la séance est levée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 H 45.**

La Présidente

Le Secrétaire

Le Secrétaire Adjoint

**Martine LIGNIERES-CASSOU**

**Jean-Michel CANTON**

**Balbino MARTINEZ**